



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 2 JUIN 2016

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 octobre 2016

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir,
M. Daniel Laguet, Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,
M. Laurent Descottes, président de l'AIVP,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF,
M. Adriano Ferreira Schiavon, représentant des élèves,
M. Rustom Rustom, représentant des élèves

Absents excusés:

M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Régis Vallée, directeur de l'EIVP en exercice,
M. Franck Jung, directeur de l'EIVP à compter du 1^{er} juillet 2016,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
M. Emmanuel Natchitz, directeur de la formation continue, EIVP
Mme Isabelle Tavernier, responsable pédagogique de la formation EPSAA d'assistant en architecture
M. Laurent Kandel, chef du bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP
M. Emmanuel Adler, représentant du personnel de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 03. Il constate que le quorum est atteint. Il signale une contrainte d'agenda, mais se félicite de pouvoir présider ce conseil d'administration, qui revêt un caractère exceptionnel, étant le dernier du mandat de **Régis Vallée** et le premier auquel assiste son successeur, **Franck Jung**.

Didier Guillot salue les évolutions importantes réalisées par l'EIVP sous la direction de **Régis Vallée**, et son implication dans la dynamique de la ComUE Université Paris-Est. Il émet un regret concernant le rapprochement avec l'Ecole Du Breuil, mais se dit déterminé à sauver ce projet.

Régis Vallée remercie tous ceux qui ont contribué à ces réalisations. Il souligne que **Franck Jung** a pu dégager du temps pour préparer la transition et qu'il est d'ores et déjà impliqué dans la ComUE Université Paris-Est, ayant été désigné au conseil d'administration de cet établissement, en tant que personnalité qualifiée. Il présente à **Franck Jung** ses meilleurs vœux de réussite.

Didier Guillot aborde alors l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2016

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2016-024 : *Communication sur le bilan 2015 du contrat d'objectifs et de moyens*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard rappelle tout d'abord les quatre orientations stratégiques et les dix-sept objectifs qui structurent le contrat d'objectifs et de moyens. Elle retrace les faits marquants de l'année 2015, pour la Ville de Paris, pour le secteur de l'enseignement supérieur, et pour la ComUE Université Paris-Est, dont le projet Futures, soumis une première fois dans le cadre de l'appel à projets i-SITE, doit être retravaillé pour une nouvelle présentation au mois de novembre 2016. Elle présente ensuite les objectifs pleinement atteints, particulièrement dans le domaine de la recherche, soulignant que la baisse du nombre de doctorants est le corollaire du nombre relativement important de thèses soutenues en 2015.

Marie-Christine Lemardeley évoque les doctorants accueillis par la Ville de Paris dans le cadre de conventions CIFRE ; elle souligne que la Ville de Paris soutient fortement ce dispositif, très porteur pour les services, les écoles et les doctorants. **Youssef Diab** rappelle qu'un doctorant encadré par l'EIVP a débuté au mois de mai, à la direction de la prévention de la Ville de Paris, une thèse sur le risque d'inondation, sujet dont l'actualité est évidente. Il exprime le souhait que l'EIVP puisse bénéficier d'une convention CIFRE par an. **Marie-Christine Lemardeley** indique que la Maire de Paris, à l'occasion d'une rencontre avec le président du conseil scientifique de la Ville de Paris, a demandé une augmentation du nombre de conventions CIFRE. **Geneviève Guinard** évoque l'expérimentation d'une poursuite en thèse par un ingénieur fonctionnaire de la Ville de Paris et émet le vœu que cette possibilité puisse être inscrite dans le statut du corps. **Laurence Berry** précise que, d'après les informations communiquées par la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, une révision du statut particulier du corps des ingénieurs des travaux serait à l'agenda, et que des propositions sont à présenter par l'EIVP dans le sens indiqué. **Joachim Broomberg** souligne que les élèves fonctionnaires sont parmi les plus brillants dans les disciplines scientifiques et que quelques uns d'entre eux aspirent à un emploi qui leur permette de poursuivre des recherches. **Daniel Laguet** met en garde sur les créations de postes qui seraient alors nécessaires. **Youssef Diab** estime possible de combiner un volet opérationnel et un volet recherche au sein d'un même poste.

Geneviève Guinard reprend sa présentation, pour évoquer les objectifs partiellement atteints. Concernant la formation continue, elle précise que les mastères spécialisés n'ont pas pu

être inscrits au RNCP (registre national des certifications professionnelles) parce qu'ils ne forment pas à un métier.

Elle conclut que l'on peut toujours parler d'une gestion à risque, à propos de l'EIVP, du fait notamment de la stabilisation de la masse salariale. Elle rappelle que le GVT (glissement vieillesse – technicité) n'a pas été pris en compte dans la subvention, malgré la demande de l'établissement.

Joachim Broomberg réclame une clarification concernant la location de salles pour des manifestations extérieures, qui suscite des critiques de la part des élèves, alors que ceux-ci ont le sentiment de manquer d'espace pour travailler. **Laurence Berry** précise que le montant des locations de salle en 2015 s'est élevé à 20.000 € et représente environ 40% du coût d'un ETP d'enseignant-chercheur. Elle relève un manque d'espaces adaptés au travail en groupes de projet, dont le besoin a été sous-estimé et va croître. Elle souligne que les locations purement commerciales sont très rares et qu'en règle générale les salles sont louées à des partenaires de l'Ecole ou pour des événements dans des thématiques proches de celles enseignées à l'Ecole ; les locations contribuent à la notoriété de l'EIVP auprès de publics cibles.

Marie-Christine Lemardeley tient à féliciter l'EIVP pour avoir atteint voire dépassé les objectifs du contrat d'objectifs et de moyens. Elle salue le très bon positionnement de l'Ecole et son expertise dans le domaine de l'urbain. Elle relève que les ressources propres sont globalement en augmentation, notamment dans le domaine de la recherche où les financements sont difficiles à obtenir. Elle réaffirme le soutien indéfectible de la Ville de Paris et souligne qu'il n'y a pas de baisse de la subvention en 2016. Elle rappelle l'aide indirecte apportée par la Ville de Paris à l'EIVP, avec l'exemple des conventions CIFRE, et celui des coopérations internationales, notamment l'Algérie où la Maire de Paris a parlé de l'EIVP et où **Régis Vallée** pourrait encore jouer un rôle actif.

Emmanuel Adler souhaite revenir sur la question des locations de salle ; il mentionne le colloque de l'Asstee et estime que les mises à disposition gratuites contribuent aussi au rayonnement.

Daniel Laguet témoigne avoir assisté à la mise en place du contrat d'objectifs et de moyens et l'avoir, à l'époque, jugé très ambitieux. Il salue la performance accomplie par l'EIVP.

Après cet échange, la délibération approuvant le bilan 2015 du contrat d'objectifs et de moyens est adoptée à l'unanimité.

Budget

Marie-Christine Lemardeley prend la présidence de séance.

2016-025 : Situation du budget et des emplois (juin 2016)

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que, pour équilibrer la gestion 2015 et en toute transparence vis-à-vis du conseil d'administration, l'EIVP n'a pas financé sur l'exercice 2015 la charge de la session 2015 du concours, et que cette dépense, qui s'élève à 171.000 €, se retrouve en 2016. Elle fait état d'une grande difficulté à dégager des marges de manœuvre, tant sur le fonctionnement courant que sur les dépenses de personnel, et d'un manque de visibilité sur les recettes de la formation continue, la réforme de 2014 ayant bouleversé les pratiques des employeurs, des organismes de formation et des financeurs. Elle estime que la prévision de déficit de fonctionnement doit être revue à la hausse, et que celui-ci pourrait atteindre 201.000 € sur l'exercice 2016. Concernant la situation des emplois, **Laurence Berry** souligne que les deux recrutements intervenus depuis janvier sont sans incidence sur l'équilibre financier et que les changements de statut vont dans le sens d'une diminution de la proportion de contrats à durée déterminée dans l'effectif.

Marie-Christine Lemardeley affirme que le risque à hauteur de 200.000 € a bien été enregistré et qu'une réunion est organisée avec la direction des finances et des achats de la Ville de Paris pour évoquer cette question.

Laurent Carraro amorce une réflexion à moyen terme sur l'évolution de la taxe d'apprentissage. Il demande s'il existe à l'EIVP une réflexion sur la formation par apprentissage, et ce qu'il en est du mécénat. **Régis Vallée** estime que le principal frein au développement de l'apprentissage est l'absence de demande de la part des employeurs du secteur. Il indique également que, d'après les informations qui lui sont remontées dans le cadre de la Conférence des grandes écoles, les formations par apprentissage des écoles d'ingénieurs sont majoritairement déficitaires. **Marie-Christine Lemardeley** relève que des perspectives existent à l'Ecole Du Breuil pour le développement de l'apprentissage. **Joachim Broomberg** évoque la licence professionnelle d'assistant à chef de projet, qui a été accréditée par le CFA (centre de formation des apprentis) Descartes et pourra accueillir ses premiers élèves en alternance à la rentrée 2016.

Après cet échange, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

2016-027 : Tarif du centre de documentation

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard explique que ces tarifs s'inscrivent dans le cadre d'un règlement intérieur du centre de documentation, qui est annexé au règlement de scolarité présenté à ce même conseil, et qu'ils visent à résorber les phénomènes de pertes d'ouvrages.

Youssef Diab s'inquiète d'une possible culpabilisation des enseignants-chercheurs qui prêtent des livres aux doctorants, et relève une divergence avec les pratiques de l'Université. **Marie-Christine Lemardeley** estime que les enseignants-chercheurs ne doivent pas prendre de tels risques. **Daniel Laguet** s'enquiert du coût des pertes et **Marie-Christine Lemardeley** demande comment a été fixé le tarif de 70 €. **Geneviève Guinard** précise que le tarif de 70 € s'applique aux ouvrages épuisés et qu'il est issu de comparaisons avec d'autres écoles. **Laurent Carraro** juge ce tarif peu élevé pour un livre épuisé, pouvant avoir une valeur scientifique importante. **Laurence Berry** indique que le coût des pertes a été estimé à 1.000 € par an. **Régis Vallée** considère que les règles doivent s'appliquer à tous, et **Emmanuel Adler** que c'est une question de respect de l'ouvrage. **Isabelle Tavernier** suggère que les ouvrages les plus rares pourraient être réservés à la consultation au centre de documentation, et non prêtés.

A l'issue de cette discussion, la délibération fixant le tarif du centre de documentation est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

2016-028 : Communication sur la politique d'achats

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry expose les orientations de la politique d'achats qui, dans la continuité de l'année précédente, met l'accent sur la performance économique, le questionnement du besoin et la recherche des modalités d'achat les plus appropriées. Elle présente la cartographie des achats de l'EIVP ; ceux-ci ont représenté seulement 15% des dépenses de l'établissement en 2015, en nette diminution par rapport à l'année précédente, du fait des économies obtenues, d'une diminution des

besoins de renouvellement d'équipements informatiques et de l'achèvement des travaux du bâtiment de l'EPSAA.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la politique d'achats est adoptée à l'unanimité.

2016-029 : Modalités de passation des marchés

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique qu'il s'agit de prendre en compte l'abrogation du code des marchés publics et l'entrée en vigueur du décret du 25 mars 2016, dont beaucoup de dispositions reprennent l'ancien code. Elle précise que l'établissement doit prendre position sur la question des marchés dits de faible montant. La réglementation fixe à 25.000 € HT le seuil en-deçà duquel la mise en concurrence n'est pas une question de légalité, mais d'opportunité. Il est proposé que, compte tenu de ses contraintes budgétaires, l'EIVP s'oblige dès 4.000 € HT à organiser une mise en concurrence de ses fournisseurs, chaque fois que la structure de l'offre et la nature de la prestation le permettent.

Marie-Christine Lemardeley juge cette approche prudente.

Après cette intervention, la délibération fixant les modalités de passation des marchés est adoptée à l'unanimité.

Formation, élèves

2016-030 : Communication sur la vie étudiante

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry dresse un tableau de la vie étudiante à l'EIVP, consacré aux activités associatives et extra-scolaires des élèves. Elle souligne l'implication des élèves dans les activités de promotion de l'Ecole, encadrées par les équipes administrative et pédagogique. Elle relève des réalisations dans trois domaines : la solidarité (implication dans le dispositif Cap en Sup, rencontres et conférences organisées par l'association GUSF – Génie urbain sans frontières – et prix du concours TousHanscène pour une création sur le thème du handicap et la mobilisation de la communauté étudiante), la nature (aménagement du jardin de l'Ecole et projet de développement présenté au concours Urbiculteurs avec l'Ecole Du Breuil, bourse d'art urbain obtenu par une équipe d'élèves du bi-cursus architecte-ingénieur pour un projet d'aménagement paysager) et l'entreprise (rencontre organisée par l'association Eted avec les anciens élèves créateurs d'entreprise, équipe d'élèves de l'EIVP sélectionnée en finale du concours European Finance Cup). Elle souligne le rôle de l'équipe pédagogique et notamment du directeur de l'enseignement pour inciter les élèves à être exigeants et novateurs dans leurs projets.

Régis Vallée signale que le prix Tous Hanscène est assorti d'une enveloppe de 1.500 € pour le financement d'une action de l'établissement dans le domaine du handicap.

Joachim Broomberg salue le travail d'une équipe, et notamment de Catherine Allet, responsable des scolarités. Il se félicite de la qualité du dialogue avec et entre les associations d'élèves, du rôle moteur du bureau des élèves, et de la dynamique de projet qui se manifeste spontanément parmi les élèves, nécessitant assez peu d'intervention extérieure.

Laurent Descottes exprime une réserve concernant la dimension financière de la gestion de projets associatifs. Il indique que l'AIVP a dû rejeter des demandes de soutien financier faute d'une présentation satisfaisante du budget et du bilan. Il signale qu'une association nouvelle a été constituée pour l'organisation du Gala annuel, et estime que c'était une erreur car l'AIVP a dû débloquer une aide d'urgence pour le sauvetage de cette association. Il alerte sur les difficultés de trésorerie rencontrées par l'association Etudes Urbaines. Il se dit inquiet du manque de rigueur et de continuité des associations dans ce domaine, alors qu'elles manipulent des fonds de plus en plus importants, et de l'impact d'un éventuel contrôle.

Marie-Christine Lemardeley suggère un séminaire sur ce sujet. **Laurent Descottes** affirme que l'AIVP est prête à y contribuer. **Laurent Kandel** signale que la Maison des initiatives étudiantes, rue des Tournelles, est une ressource pour les associations étudiantes qui peuvent y trouver une aide dans différents domaines. **Laurent Carraro** mentionne également les aides apportées par le réseau des Junior Entreprises. **Régis Vallée** précise que l'association Eted a été créée sous le label Junior Entreprise mais ne satisfait plus aujourd'hui aux critères de volume et nature d'activités du label.

A l'issue de ces interventions, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la vie étudiante à l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

2016-031 : Règlement de la scolarité – règlement intérieur

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg expose les principales modifications apportées, pour l'année scolaire à venir, au règlement de la scolarité valant règlement intérieur de l'établissement, et qui concernent notamment le contrôle des absences, l'organisation des épreuves de rappel, la prise en charge financière du TOEIC, l'enseignement des langues autres que l'anglais, la prise en compte du conseil scientifique commun avec l'ENPC et l'institution d'un règlement intérieur du centre de documentation. **Isabelle Tavernier** détaille les évolutions du règlement concernant la formation EPSAA d'assistant en architecture, qui portent sur l'organisation de la formation, mais également sur les conditions d'obtention du diplôme avec la précision des crédits ECTS affectés à chaque module d'enseignement. Elle précise également que des obligations vestimentaires ont été instituées pour l'utilisation de l'atelier.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de scolarité – règlement intérieur 2016-2017 est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2016-032 : International et mobilité

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry excuse tout d'abord l'absence d'Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP, en déplacement. Elle rappelle les principes directeurs de la stratégie internationale de l'EIVP : constitution d'un réseau de partenaires sur un critère d'excellence académique, approfondissement des partenariats par des accords de double-diplôme, implication dans les réseaux internationaux. Elle présente trois accords passés en 2016 : un accord d'échange de semestre avec délivrance d'un certificat par le Metropolitan College de l'Université de Boston, un accord-cadre de partenariat avec 2IE, institut internationale de l'eau et de l'environnement de Ouagadougou, en vue du développement de formations en génie urbain par cette institution internationale, un partenariat avec l'Ecole nationale d'architecture de Rabat, orienté prioritairement vers la recherche.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la politique de partenariats internationaux et autorisant la signature des conventions avec 2IE et avec l'ENA de Rabat est adoptée à l'unanimité.

2016-033 : Avenant de résiliation et nouvelle convention avec l'UPEM, l'ENSA Paris Belleville et l'ENSA de la Ville et des Territoires, portant sur l'organisation de la licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg explique qu'il s'agit d'une licence professionnelle opérée par quatre partenaires, l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) étant chef de file, et que le dispositif a été revu pour

clarifier les responsabilités et la gouvernance, pour les cinq années de l'accréditation obtenue en 2015 par l'UPEM. Il précise que la responsable pédagogique de la formation est Margot Pellegrino, enseignante-chercheuse à l'UPEM, et que l'EIVP assure une coordination administrative, l'accueil d'une partie des cours, et l'avance des frais de vacances. Il ajoute que la sélection des dossiers est en cours pour la rentrée 2016, et que des candidats se sont présentés pour la formule en alternance.

Laurent Carraro demande quel est le CFA partenaire. **Régis Vallée** précise qu'il s'agit du CFA Descartes, qui coopère principalement avec l'UPEM et avec Université Paris-Est.

Après cet échange, la délibération autorisant la signature de l'avenant de résiliation de la convention conclue avec l'UPEM, l'ENSA Paris-Belleville et l'ENSA VT, concernant l'organisation de la licence professionnelle « assistant à chef de projet en aménagement de l'espace » et la signature d'une nouvelle convention sur le même objet est adoptée à l'unanimité.

2016-034 : *Convention avec l'association Etudes Urbaines pour le financement du SUP 2016*

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg expose brièvement le thème du voyage de fin d'études des élèves-ingénieurs, qui sera consacré à la régulation de la publicité. Il relève qu'il s'agit en réalité de plusieurs voyages, permettant d'appréhender une diversité de pratiques des villes dans ce domaine. Il précise que la contribution financière de l'établissement s'élève à 12.000 €, comme l'année précédente.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'association Etudes Urbaines, concernant l'organisation et le financement du voyage de fin d'études des élèves-ingénieurs, est adoptée à l'unanimité.

2016-035 : *Avenant à la convention avec le Ministère de l'environnement concernant la session 2016 du concours*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard indique qu'il s'agit de la reconduction, pour la session 2016 du concours, de l'adhésion de l'EIVP au concours TPE/EIVP. Elle annonce que le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a fait connaître son intention de refacturer à l'EIVP une quote-part des frais afférents aux épreuves écrites du concours Mines-Ponts, comme le prévoient les conventions conclues depuis 1996 avec la Ville de Paris et depuis 2012 avec l'EIVP, sans que cette disposition ait été appliquée jusqu'à présent. Elle précise que la quote-part à la charge de l'EIVP est estimée à 48.000 € annuels et que le Ministère ne l'appliquerait pas de manière rétroactive.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la reconduction de la convention avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, pour la session 2016 du concours TPE/EIVP, est adoptée à l'unanimité.

2016-036 : *Convention avec l'association Construction21*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente l'association Construction21, membre d'un réseau international de plateformes internet destinées aux acteurs de l'innovation dans la construction, issu d'un projet de recherche européen. Elle précise que l'EIVP a été invitée à prendre part au conseil d'administration de l'association au titre du collège de l'enseignement supérieur, et souligne l'intérêt de ce partenariat qui renforce la visibilité de l'EIVP et sa proximité avec les acteurs de la construction, en particulier dans la perspective de l'Université d'été 2016, qui aura pour thèmes l'innovation et l'expérimentation. Elle décrit brièvement l'offre de Construction21, qui inclut des services internet (portail d'information, communautés) ainsi que des services payants. Elle relève que la convention est d'une durée d'un an, ce qui permettra une évaluation du dispositif.

En réponse à une interrogation exprimée par **Marie-Christine Lemardeley** sur les modalités de l'évaluation, **Laurence Berry** précise qu'il est attendu un impact sur la fréquentation de l'Université d'été, qui avait connu un fléchissement en 2015, et que cela donnera une mesure très directe de la pertinence de ce partenariat pour l'EIVP.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'association Construction21 est adoptée à l'unanimité.

2016-037 : *Convention avec la société 3WRE*

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que la convention porte sur la mise en œuvre de la solution en ligne « Immojeune for school », destinée à faciliter les recherches de logement par les étudiants. Elle estime que cela complète l'offre de services proposée par l'EIVP à ses élèves, dont la majorité vient de lycées situés hors Ile-de-France, et plus particulièrement aux étudiants internationaux qui rejoignent l'établissement en cours d'année universitaire. Elle souligne que le service est gratuit pour l'établissement et pour les étudiants, et que l'EIVP dispose de la capacité de modérer les contenus, et pourra donc faire retirer des annonces inappropriées.

Marie-Christine Lemardeley note que l'efficacité du dispositif devra être évaluée.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la société 3WRE est adoptée à l'unanimité.

2016-038: *Convention avec la Ville de Mantes-la-Jolie et l'association des bailleurs sociaux du Mantois, portant sur l'encadrement pédagogique d'études sur le quartier du Val Fourré*

Marie-Christine Lemardeley demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg présente le projet pédagogique, qui porte sur l'application de la démarche de « design thinking » à des projets d'aménagement urbain, dans le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie. Il indique que l'encadrement pédagogique sera assuré par les enseignants-chercheurs de l'EIVP et par le bureau d'études Cogicité dont la fondatrice, Anaëlle Libermann, est une ancienne élève de l'Ecole et intervenante à l'EIVP. Il signale que le projet, porté par la Ville de Mantes-la-Jolie et par les bailleurs sociaux, est doté d'un budget de 50.000 €, réparti à parts égales entre les deux financeurs.

Marie-Christine Lemardeley s'interroge sur le montage et plus particulièrement sur le rôle du bureau d'études. **Joachim Broomberg** précise que Cogicité est une entreprise unipersonnelle, et que cette structure ne sera pas partie prenante du partenariat, mais sous-traitante de l'EIVP. **Emmanuel Adler** souligne que ces études s'inscrivent dans la continuité du projet « eau et déchets » et qu'un partenariat similaire, bien que d'une ampleur plus limitée, existe avec Veolia. **Marie-Christine Lemardeley** relève que le montage ainsi présenté lui semble plus cohérent.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la Ville de Mantes-la-Jolie et l'association des bailleurs sociaux du Mantois, portant sur l'encadrement pédagogique d'études sur le quartier du Val Fourré, est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Aucune affaire

Questions diverses

Point d'information sur la nomination du directeur de l'EIVP

Régis Vallée se félicite du choix de **Franck Jung** pour lui succéder. Il informe le conseil que la procédure de nomination est en cours et que **Franck Jung** consacre déjà du temps à préparer sa prise de poste. **Franck Jung** confirme que le passage de relais se fait dans les meilleures conditions et qu'il poursuivra les échanges jusqu'à sa prise de fonction prévue le 1^{er} juillet.

Marie-Christine Lemardeley fait état de la feuille de route en cours de rédaction et de co-construction avec le futur directeur. Elle précise que celle-ci évoquera l'Ecole Du Breuil.

Point d'information sur le rapprochement avec l'Ecole Du Breuil

Marie-Christine Lemardeley revient sur le projet de rapprochement entre l'EIVP et l'Ecole Du Breuil, qui existe depuis trois ans. Elle décrit un contexte social très difficile à la direction des espaces verts de la Ville de Paris, qui est impactée par plusieurs réformes importantes et notamment la création d'une brigade des incivilités. Elle considère que la possibilité de monter des partenariats pédagogiques entre les deux écoles constitue, dans ce contexte, une avancée appréciable, et se dit déterminée à « attaquer la falaise de la fusion » dès que les conditions seront plus favorables, en faisant observer que l'objectif du rapprochement s'inscrit sur la durée de mandature.

Daniel Laguet relève que le projet aurait pu être mis en œuvre avant que ces nouvelles réformes ne soient engagées. Il déplore que le conseil d'administration n'ait pas été destinataire du dernier rapport, dont l'utilité n'est pas avérée de son point de vue. Il se dit déçu du management du dossier.

Marie-Christine Lemardeley assure qu'elle comprend sa déception.

Point d'information sur la labellisation DD et RS de l'EIVP

Régis Vallée annonce que l'EIVP a été officiellement désignée en mai 2016 parmi les premiers établissements à recevoir ce label, porté par la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université. Il salue l'aboutissement d'une démarche engagée dès 2014 et le travail accompli par Leïla Kebir, enseignante-chercheuse à l'EIVP, qui a conduit la démarche de labellisation de l'établissement, dans le cadre du groupe pilote, et à l'avenir co-présidera le comité de pilotage de la labellisation au niveau national. Il présente le rapport d'activité et de développement durable de l'année 2015, qui synthétise les engagements et réalisations de l'EIVP dans ce domaine, en précisant que ce document a vocation à être publié chaque année. **Laurence Berry** confirme qu'une fois la maquette définitive établie, ce document aura une diffusion large et permettra de rendre compte des progrès accomplis sur les points d'amélioration relevés lors de l'audit.

Point d'actualité sur les évolutions du concours

Geneviève Guinard décrit les évolutions projetées par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer concernant l'allègement des épreuves orales à compter de la session 2017 du concours TPE/EIVP. Elle rappelle que le paiement d'un droit d'inscription de 10 € pour les élèves non boursiers est effectif depuis la session 2016.

Point d'actualité sur le projet de création d'une Ecole des ingénieurs des villes à Tlemcen

Régis Vallée rend compte de la mission effectuée en Algérie au mois de mai, dans le prolongement des déclarations faites par la Maire de Paris lors de sa visite à Alger au mois de février 2016. En compagnie de **Youssef Diab** et **Emmanuel Natchitz**, il a rencontré les porteurs du projet au Ministère de l'intérieur et des collectivités locales algérien et visité les bâtiments du campus, à Tlemcen, dans l'ouest du pays, dont la livraison est prévue au mois de juillet 2016. Il précise que les partenaires ont le souci d'appliquer les standards internationaux, avec éventuellement une accréditation de la formation par la CTI (commission des titres d'ingénieurs), et que la prochaine étape est la constitution d'une équipe de projet, côté algérien, avec pour objectif de proposer une offre de formation continue dès la mise en service des locaux, début 2017.

Pour conclure, **Marie-Christine Lemardeley** souhaite s'associer aux remerciements et compliments exprimés par **Didier Guillot** en début de séance ; elle estime que **Régis Vallée** a beaucoup apporté à

l'EIVP, et continuera vraisemblablement à lui apporter. **Régis Vallée** confirme que, sur le projet algérien, il apportera volontiers sa contribution.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12h05.